

CLARIVA^{MC} pn

TRAITEMENT DE SEMENCES BIOLOGIQUE CONTRE LES NÉMATODES

SUSPENSION FLUIDIFIABLE LIQUIDE

COMMERCIAL

GARANTIE :

Pasteuria nishizawae Pn11,56 x 10¹⁰ spores / mL (minimum)

Afin de calculer le taux d'application, se référer à la garantie ci-dessous qui est spécifique à ce contenant.

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION**

SENSIBILISANT POTENTIEL

N^o D'HOMOLOGATION : **31681**

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Ce produit ne contient pas de colorant. Un colorant approprié doit être ajouté quand ce produit est appliqué sur des semences. La réglementation en vertu de la *Loi sur les semences* doit être respectée à la lettre lorsqu'on utilise ce produit.

Syngenta Canada inc.

140 Research Lane, Research Park

Guelph, Ontario

N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

Cet emballage contient _____ x 10[—] spores / mL .

Date de fabrication :

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Sensibilisant potentiel. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter d'inhaler le brouillard de pulvérisation ou de respirer les poussières des semences traitées. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants imperméables et un appareil respiratoire avec filtre anti-poussière/brouillard approuvé par le NIOSH muni d'un filtre N-95, R-95, P-95 pour appliquer le produit et pendant les activités de nettoyage/réparation de l'équipement. Bien se laver avec de l'eau et du savon après avoir manipulé ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

RESTRICTIONS RELATIVES À L'EMPLOI

1. Ne pas utiliser de semences traitées comme aliment de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile.
2. Pour prévenir toute contamination, entreposer à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale.
3. La mise en garde qui suit doit figurer sur tous les sacs de semences traitées destinées à être utilisées au Canada : « **Ces semences ont été traitées avec CLARIVA^{MC} pn. Ne pas utiliser comme aliment de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile. Entreposer à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Les semences déversées ou exposées sur le sol doivent être incorporées au sol ou ramassées. »**

ENTREPOSAGE

Garder dans le contenant d'origine pendant l'entreposage. Pour éviter toute contamination, entreposer à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale. Garder le contenant à l'écart de la lumière directe du soleil, du feu ou des flammes nues ou des autres sources de chaleur.

Entreposer ce produit dans un contenant fermé, dans un endroit sec à 0°C à 38°C. Tout produit non-ouvert a une durée de conservation de 12 mois à partir de sa date de fabrication.

ÉLIMINATION DES PRODUITS NON NUTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. Communiquer avec le fabricant et l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'informer auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)

CLARIVA^{MC} pn

TRAITEMENT DE SEMENCES BIOLOGIQUE CONTRE LES NÉMATODES

SUSPENSION FLUIDIFIABLE LIQUIDE

COMMERCIAL

GARANTIE :

Pasteuria nishizawae Pn11,56 x 10¹⁰ spores / mL (minimum)

Afin de calculer le taux d'application, se référer à la garantie ci-dessous qui est spécifique à ce contenant.

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION**

SENSIBILISANT POTENTIEL

N^o D'HOMOLOGATION : **31681**

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Ce produit ne contient pas de colorant. Un colorant approprié doit être ajouté quand ce produit est appliqué sur des semences. La réglementation en vertu de la *Loi sur les semences* doit être respectée à la lettre lorsqu'on utilise ce produit.

Syngenta Canada inc.

140 Research Lane, Research Park

Guelph, Ontario

N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

Cet emballage contient _____ x 10[—] spores / mL .

Date de fabrication :

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Sensibilisant potentiel. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter d'inhaler le brouillard de pulvérisation ou de respirer les poussières des semences traitées. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants imperméables et un appareil respiratoire avec filtre anti-poussière/brouillard approuvé par le NIOSH muni d'un filtre N-95, R-95, P-95 pour appliquer le produit et pendant les activités de nettoyage/réparation de l'équipement. Bien se laver avec de l'eau et du savon après avoir manipulé ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

RESTRICTIONS RELATIVES À L'EMPLOI

1. Ne pas utiliser de semences traitées comme aliment de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile.
2. Pour prévenir toute contamination, entreposer à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale.
3. La mise en garde qui suit doit figurer sur tous les sacs de semences traitées destinées à être utilisées au Canada : « **Ces semences ont été traitées avec CLARIVA^{MC} pn. Ne pas utiliser comme aliment de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile. Entreposer à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Les semences déversées ou exposées sur le sol doivent être incorporées au sol ou ramassées.** »

ENTREPOSAGE

Garder dans le contenant d'origine pendant l'entreposage. Pour éviter toute contamination, entreposer à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale. Garder le contenant à l'écart de la lumière directe du soleil, du feu ou des flammes nues ou des autres sources de chaleur.

Entreposer ce produit dans un contenant fermé, dans un endroit sec à 0°C à 38°C. Tout produit non-ouvert a une durée de conservation de 12 mois à partir de sa date de fabrication.

ÉLIMINATION DES PRODUITS NON NUTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. Communiquer avec le fabricant et l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'informer auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

**EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)**

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Ce produit contient un nématicide biologique pour la répression du nématode à kyste du soja dans le soja. L'utilisation du nématicide CLARIVA pn doit être incluse dans une approche intégrée globale de lutte contre les nématodes, laquelle peut inclure l'application de CLARIVA pn sur des variétés résistant au nématode à kyste du soja et une rotation avec des cultures non hôtes.

MODE D'EMPLOI

Diluer CLARIVA pn dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète. Appliquer la bouillie directement sur les semences sèches ou mélanger avec des inoculants et d'autres produits d'association énumérés sur cette étiquette. Un colorant approprié doit être ajouté à la bouillie avant l'application aux semences. Ne pas mélanger CLARIVA pn avec des produits dont l'étiquette interdit un tel mélange. Lorsqu'on utilise un mélange avec d'autres traitements de semences insecticides ou fongicides énumérés, toujours lire et respecter les modes d'emploi, les restrictions et les précautions figurant sur les étiquettes de CLARIVA pn et des produits d'association utilisés. Le mélange en cuve obtenu doit respecter les précautions et les limites les plus restrictives des étiquettes consultées. Ne pas dépasser les doses indiquées sur les étiquettes. Laisser sécher les semences avant de les ensacher. Les semences traitées avec CLARIVA pn peuvent ne pas s'écouler dans le semoir au même débit que des semences non traitées. Étalonner de nouveau le semoir avant d'utiliser des semences traitées.

Le traitement de semences fortement endommagées ou rayées par la machinerie ou, encore, de semences considérées de faible vigueur ou de faible qualité, à moins que ce ne soit pour supprimer une maladie existante, peut provoquer une baisse de la germination ou pour une réduction de la vigueur des semences et des pousses. Traiter une petite quantité de semences à l'aide d'un équipement semblable à celui que l'on prévoit utiliser pour traiter l'ensemble du lot de semences. Effectuer des essais de germination sur une petite portion des semences avant de soumettre tout le lot de semences au traitement choisi. Comme la qualité des semences, la sensibilité des variétés et des cultures et les conditions d'entreposage des semences échappent à l'autorité du fabricant, aucune garantie n'est offerte quant à la germination de toute semence traitée ou de tout matériel de multiplication traité et entreposé pendant plus d'une année.

Traitement de semences et inoculants

Le traitement de semences CLARIVA pn est compatible avec les inoculants à base de *Rhizobium*. Consulter le fabricant de l'inoculant pour en savoir davantage avant d'utiliser CLARIVA pn. Le mélange avec des inoculants peut augmenter le temps de séchage pendant le traitement, ce qui augmentera la durée de l'opération.

Ce produit ne contient pas de colorant. Il faut ajouter un colorant approprié à la bouillie avant le traitement des semences. La réglementation relative à la coloration des semences traitées (en vertu de la *Loi sur les semences*) doit être suivie à la lettre lorsqu'on utilise ce produit. Il incombe à l'utilisateur de s'assurer que les semences traitées, une fois séchées et prêtes à être ensachées, sont d'une couleur non naturelle.

SOJA	
CULTURE	SOJA
RAVAGEUR	Répression de nématode à kyste du soja (<i>Heterodera glycines</i>)
DOSE	8-10 million spores par semence NOTE : L'énoncé de la garantie sur l'étiquette de CLARIVA pn peut varier d'un contenant à l'autre. La quantité de produit requise par 100 kg de semences dépendra de la garantie spécifique à chaque lot et de la taille des semences. Utiliser la formule indiquée après ce tableau pour déterminer la quantité de CLARIVA pn requise. Utiliser les doses les plus faibles si l'infestation de nématodes prévue est faible, et les doses les plus élevées si l'ampleur prévue va de moyenne à élevée.
MÉTHODE D'APPLICATION	Appliquer comme traitement de semences. Diluer dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète des semences.
REMARQUES	CLARIVA pn peut être mélangé avec le fongicide APRON XL [®] LS, les traitements de semences APRON MAXX [®] RTA [®] ou APRON MAXX RFC, MAXIM [®] 480FS, VIBRANCE [®] 500FS et VIBRANCE [®] MAXX RFC pour supprimer certaines maladies. Pour obtenir une protection contre certaines insectes nuisibles, CLARIVA pn peut être mélangé avec le traitement de semences CRUISER [®] 5FS. Pour une protection combinée contre certaines insectes et agents pathogènes transmis par le sol et les semences, CLARIVA pn peut être mélangé avec le traitement de semences CRUISER MAXX [®] Haricots. Suivre l'ensemble des directives de traitement, des modes d'emploi, des précautions et des limitations figurant sur les étiquettes respectives des produits.

Afin de déterminer la quantité (mL) de CLARIVA pn requise pour traiter 100 kg de semences, utiliser la formule suivant :

$$\begin{aligned} & \textbf{Taux par 100 kg de semences (mL par 100 kg de semences)} \\ & = 10\,000\,000 \text{ spores par semence} \div \text{garantie de produit (spores par mL)} \\ & \quad \times \text{taille de semence (semences par kg)} \times 100 \text{ kg de semences} \end{aligned}$$

Exemple:

$$\begin{aligned} & \textbf{Taux par 100 kg de semences} \\ & = 10\,000\,000 \text{ spores par semence} \div 50\,000\,000\,000 \text{ spores par mL} \\ & \quad \times 6,600 \text{ semences par kg} \times 100 \text{ kg de semences} \\ & = \textbf{132 mL par 100 kg de semences} \end{aligned}$$

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation ou en eau potable ni les habitats aquatiques au moment du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Pour plus d'information, communiquer avec les représentants de Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou au www.syngenta.ca.

CLARIVA^{MC}, APRON XL[®], APRON MAXX[®], RTA[®], VIBRANCE[®], CRUISER[®], CRUISER MAXX[®] et MAXIM[®] sont des marques de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.